

SOCIÉTÉ CONTINENTALE DES COMBUSTIBLES, Alger

S.A., 20 novembre 1925, p. 99 ans.

SOCIÉTÉ CONTINENTALE DES COMBUSTIBLES

S.A au capital de 0,5 MF.

Siège social : Alger, 1, r. Littré

Adresse télégraphique : Sacombust-Dekade

Registre du commerce : Alger, n° 15.164

Adresse télégraphique : Sfacomer

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 881)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 3 à 7 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 20 actions.

ACHAQUE (Charles), 1, r. de Tanger, Alger ;

PIOTROWSKI, 10, av. Pasteur, Alger ;

HELLER [*sic* : *NESSLER*] (Frédéric), 4, r. de la Liberté, Alger.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

BOUCHON (Eugène), 62, bd Gily, Marseille.

Objet. — Le commerce des charbons en général, ainsi que de ts autres combustibles et de leurs sous-produits, le concassage, le classement et l'agglomération de houille et ttes affaires mobilières et immobilières, commerciales, industrielles, maritimes ou financières se rattachant à cet objet, y compris ttes fournitures aux navires.

Capital social. — 0,5 MF, en 1.000 act. de 500 fr.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 8 % aux actions. Toutes sommes que l'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, jugera utile p. la constitution ou l'augmentation d'un fonds de prévoyance. Le surplus aux actions.

Étude de M^e André GODIN, chevalier de la Légion d'honneur,
notaire à Alger, rue de la Liberté, n° 2

SOCIÉTÉ CONTINENTALE de COMBUSTIBLES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 500.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL : à ALGER, 1, rue Littré

Succursale à ORAN, môle des Hauts Fonds

(*Le Petit Oranais*, 20 mai 1928)

CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés, en date, à Alger, du 20 octobre 1925, enregistré, dont un original est demeuré annexé à la minute d'un acte de déclaration de souscription et de versement, reçu par M^e André Godin, notaire à Alger, le 20 octobre 1925, M. Frédéric Nessler, négociant, demeurant à Alger, rue de la Liberté, n° 4, a établi les statuts d'une société anonyme française, desquels il a été extrait littéralement ce qui suit

.....

Premiers administrateurs

M. Charles Achaque, armateur, demeurant à Alger, rue de Tanger, n° 1, né à Alger, le 6 mars 1868 ;

M. Frédéric Nessler, négociant, demeurant à Alger, rue de la Liberté, n° 4, né à Alger, le 10 juillet 1880 ;

Et M. Charles Piotrowski, avocat, demeurant à Alger, 10, avenue Pasteur, né à Cherchell, le 5 avril 1894.

Commissaires censeurs et vérificateurs

Bouchon (Eugène), expert comptable, demeurant à Marseille, rue Paradis, n° 2, et M. Williams Young, demeurant à Marseille, rue Paradis, n° 2, et M. Pierre Alexis, chef de service au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, demeurant à Alger, rue Joinville, n° 17.

Étude de M^e André GODIN, chevalier de la Légion d'honneur,
notaire à Alger, rue de la Liberté, n° 2

SOCIÉTÉ CONTINENTALE de COMBUSTIBLES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 500.000 FRANCS
SIÈGE SOCIAL : à ALGER, 1, rue Littré
Succursale à ORAN, môle des Hauts Fonds

AUGMENTATION DE CAPITAL
PAR VOIE DE SOUSCRIPTION
D' ACTIONS DE NUMERAIRE
(*Le Petit Oranais*, 24 juillet 1928)

.....

Première résolution

L'assemblée décide que le capital de la Société continentale de combustibles, lequel est actuellement de cinq cent mille francs, sera augmenté de un million de francs, par l'émission au pair de deux mille actions de cinq cents francs chacune, et que, par suite, ce capital sera porté à un million cinq cent mille francs.

Le montant des actions nouvelles sera payable un quart au moins au moment de la souscription et le surplus au fur et à mesure des appels du conseil d'administration.

Ces actions seront soumises à toutes les dispositions des statuts de la société.

Elles seront, dès leur création, assimilées aux actions représentant le capital de fondation et jouiront des mêmes droits.

.....

GRAVE ACCIDENT DANS LE PORT

DEUX MORTS ET TROIS BLESSÉS (*L'Écho d'Oran*, 1^{er} juin 1931)

Hier, à 3 heures 1/4 de l'après-midi, le vapeur hollandais « Stad-Zaomdam », consigné à la Société Continentale des combustibles, était rentré au port par le pilote Altieri Ludovic, assisté du remorqueur « Géo-Lasry III » [sic : *Jo-Lasry*].

Tandis que le navire glissait pour aller prendre sa place le long du quai, il coïncida contre un chaland une chaloupe de la maison Lasry, sur laquelle se trouvaient onze Marocains qui se rendaient à leur travail. La chaloupe fut complètement brisée.

Immédiatement, des cris de douleur se firent entendre. Les secours s'organisèrent aussitôt. Les nommés Mohammed ben Haddouche, 25 ans, journalier, demeurant rue de l'Est, maison Barka, et Djeban Mohammed, 30 ans, journalier, même adresse, furent très grièvement blessés. Tandis que les pilotes et les chaloupiers du pilotage les transportaient à la Santé Maritime, ils expiraient peu après. Trois autres journaliers, qui avaient été très gravement blessés, furent transportés à l'hôpital civil. Ce sont les nommés Embarek Mohammed, 30 ans ; Madani ben Mekki, 32 ans et El Haoucine ben Hamou, 40 ans, demeurant tous au village Lamur.

L'enquête ouverte par MM. Clairac, procureur de la République ; Matte, juge d'instruction de la 2^e chambre, et Albitre, commissaire de permanence, assisté de son secrétaire Gonzalvès, a permis d'établir que cet accident est dû à l'inexpérience des rameurs de la chaloupe, qui auraient dû s'éloigner en voyant le « Stad-Zaomdam » faire ses manœuvres d'amarrage.

Les deux Marocains décédés sont célibataires.

Remarqués également sur les lieux de cet accident : MM. Novella, administrateur en chef, et Vilarem, son adjoint. — S...

Après l'accident d'Oran (*Les Annales coloniales*, 2 juin 1931) [résumé]

Voici quelques détails sur l'accident maritime d'Oran dont nous avons donné hier succinctement la nouvelle :

Le vapeur hollandais *Stad-Zaomdan*, de la Société continentale des combustibles, rentrait au port, conduit par le pilote Altieri Ludovic, et remorqué par Geo Lasry [sic], lorsque, glissant le long du quai pour y prendre place, il coïncida contre le chaland une chaloupe de l'armateur Lasry*, sur laquelle travaillaient onze Marocains et qui fut complètement brisée.

Des secours furent aussitôt organisés.

Malheureusement, il y eut cinq victimes, dont deux expirèrent peu après leur transport à la Santé Maritime. Ce sont : Mohamed ben Haddouche, 25 ans, et Djebban Mohamed, 30 ans, journaliers. Les trois autres victimes, grièvement blessées, ont été dirigées sur l'hôpital civil.

Une première enquête a permis d'établir que l'accident était imputable à l'inexpérience des rameurs de la chaloupe, qui auraient dû s'éloigner en voyant le vapeur manœuvrer pour l'amarrage.

à l'Union charbonnière de manutentions du port d'Oran

Une réception à la Société algérienne de pétroles Mory
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 30 décembre 1934)

... Nessler, directeur de la Société Continentale de Combustibles...

Biens mis sous séquestre
(*JORF*, 20 décembre 1939)

11 octobre 1939 Oscar Godeffroy, Monckebergstrasse 7, " Hambourg. Quarante
actions de la Société continentale de combustibles.

AVIS DE DÉCÈS
(*Alger Républicain*, 24 janvier 1947)

Le conseil d'administration, la direction et le personnel de la Société continentale de combustibles ont la douleur de faire part de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher et regretté

monsieur Frédéric NESSLER,
médaillé Militaire,
Croix de Guerre 1914-18,
président-directeur général de la société,
survenu à Alger le 18 janvier 1947.
Les obsèques ont eu lieu le 19 janvier 1947 dans l'intimité.

Le conseil d'administration, la direction et le personnel de l'Union charbonnière de manutentions du port d'Oran* ont le regret de vous faire part du décès de leur président

monsieur Frédéric NESSLER
médaillé Militaire
Croix de Guerre 1914-18
survenu à Alger le 18 janvier 1947.
Les obsèques ont eu lieu le 19 janvier 1947 dans l'intimité.
